

CONSEIL MUNICIPAL 26 mars 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 14.2 relations ville de Nice/associations relevant du domaine de l'action sociale / handicap subventions diverses a 5 associations au titre de l'exercice 2010.

Mme FILIPPINI.- La deuxième délibération repose sur l'attribution de subventions associatives. Ce sont des associations qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap pour la ville de Nice. L'enveloppe budgétaire allouée par la ville de Nice est cette année de 57 500 €. Cette répartition au bénéfice de cinq associations est la suivante :

- 8 000 € pour l'Association des Paralysés de France ;
- 4 000 € pour l'association L'Envol ;
- 8 000 € pour l'association Valentin Haüy ;
- 30 000 € pour l'association ADAPEI qui est l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés et qui a signé une convention d'objectifs le 24 septembre 2008 ;
- 4 500 € pour l'association ISATIS.

Je vous remercie donc d'approuver l'attribution de ces cinq subventions au bénéfice d'associations qui œuvrent dans la thématique du handicap et la ville de Nice est très fière de participer et de soutenir toutes ces œuvres sociales envers ce public qui mérite une place à part entière. Merci de votre attention.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, cette délibération que vous présentez me donne l'occasion de m'exprimer sur le baromètre établi par une association que nous finançons, l'Association des Paralysés de France. Ce baromètre est réalisé sur l'accessibilité et a été présenté en février 2010, il est publié en partenariat avec *L'Express* et j'ai eu l'occasion de lire le dossier de presse. Ce baromètre riche d'enseignements a été réalisé à mi parcours de la loi Handicap votée le 11 février 2005 au terme de laquelle tous les établissements recevant du public et les transports publics devront être accessibles à tous à l'horizon 2015.

Cette association a souhaité faire le point sur l'évolution de l'accessibilité et faire une sorte de classement des villes, or le classement de notre ville est catastrophique puisque nous nous retrouvons au 89^{ème} rang derrière des villes comme Tours, Grenoble, Nancy ou Tulle. Bien évidemment, le but n'est pas ici de rejeter la responsabilité sur votre gestion puisque j'ai bien conscience qu'en deux ans vous ne pouvez pas rattraper le retard accumulé pendant un certain nombre d'années ; mais tout de même !

J'ai analysé ce dossier de presse avec attention et la manière dont la note a été attribuée ainsi que le classement fait. Ce classement est la somme de trois notes avec une analyse systématique faite par les usagers et la réponse apportée par les collectivités territoriales :

- une première note évaluait le cadre de vie et déterminait si celui-ci était adapté, cela concerne l'accessibilité à tout et aussi aux commerces et pour cela nous obtenons une note de 7 sur 21.

- En ce qui concerne les équipements municipaux et les transports publics nous obtenons 5,4 sur 21, vraiment catastrophique –et une nouvelle fois je conçois qu'en deux ans vous ne puissiez pas réparer toutes les difficultés– ;
- mais le plus important pour moi est la troisième note qui évalue le volontarisme politique et, là, nous sommes particulièrement concernés, votre municipalité est particulièrement concernée puisque nous écopons d'une note de 12 sur 21 qui est qualifiée, dans le rapport lui-même, de médiocre et nous écopons ainsi du 69^{ème} rang. Il y a encore manifestement beaucoup à faire et une meilleure implication doit être impulsée par la municipalité si l'on veut modifier l'état d'esprit de l'ensemble des acteurs et faire en sorte que la loi qui est sévère (et dans peu de temps, 2015,) puisse être effectivement respectée dans notre ville.

Certaines pistes sont données dans ce rapport avec notamment la présentation d'un rapport annuel sur l'accessibilité, le recensement du nombre de logements adaptés, prendre une attention particulière à la manière dont sont répartis les efforts sur l'ensemble du territoire et quand on va dans les quartiers périphériques de la ville et les quartiers dits « difficiles » on se rend compte que le handicap est une cause supplémentaire d'exclusion et que toutes les questions d'accessibilité doivent être particulièrement étudiées dans ces quartiers ; si les trottoirs sont en mauvais état c'est encore plus difficile pour les personnes qui vivent déjà dans des conditions difficiles.

Il y a du travail, il y a de la marge à faire et sur la volonté politique ce rapport nous explique qu'il y a moyen de faire beaucoup mieux. C'est un défi que nous voulons tous relever parce que le défi de l'accessibilité ne concerne pas seulement les personnes à mobilité réduite mais également les personnes âgées, les mamans avec les poussettes. C'est véritablement un des éléments du développement durable sur lequel il faut absolument accentuer les efforts et ne pas essayer de faire les choses sans regarder comment cela peut se faire ailleurs.

Certaines villes sont bien meilleures que nous sur le volontarisme politique, allons puiser des exemples car l'on ne peut pas se contenter ni se satisfaire de ce qui est fait actuellement.

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Pour compléter ce que dit ma collègue sur les transports, il suffirait de pas grand-chose puisque nous sommes bientôt en mesure de passer la prochaine délégation de service public avec notre futur délégataire pour les transports urbains.

Je prends un exemple : le mercredi 6 janvier 2010, monsieur Albert –je ne citerai pas son nom– en fauteuil roulant électrique attendait le Noctabus à la station Ancien Octroi. Le bus qui arrive à 23 h 40 est inaccessible pour les handicapés et le suivant, le dernier Noctabus de 0 h 10, est également inaccessible aux handicapés. Monsieur Albert ne peut pas rentrer chez lui, Lignes d'Azur n'a rien fait pour assurer sa mission de service public et a laissé monsieur Albert sur le carreau ; heureusement des automobilistes l'ont aidé, etc.

Pour le tram, c'est un peu pareil, il n'y aurait pas non plus grand chose à faire aux heures de pointe –je l'ai souvent remarqué– quand les handicapés ne peuvent pas

rentrer dans les bus parce qu'ils sont pleins. Vous allez me dire « On ne peut rien faire, c'est le civisme des gens ! » ; non, il y a un moment où l'on peut avoir une volonté politique. Il y a des règlements et le chauffeur du tram n'a qu'à attendre avant de repartir que des gens descendent pour laisser entrer le fauteuil roulant ; il y a des trams toutes les quatre minutes.

Je pense qu'au niveau de la future délégation de service public avec le délégataire il y aura toutes ces charges à donner, comme le fait que le dernier bus du soir soit accessible aux handicapés. Rendez-vous compte : un fauteuil roulant laissé sur le carreau en pleine nuit ! Merci.

M. LE MAIRE.- Vous allez peut-être bondir, et je le dis sans être excessif, si je dis que... Non, je n'utiliserai pas un mot que je serais tenté d'utiliser parce que je le considère « comme si », je me contenterai de dire que vous mentez par omission, Madame Frédérique Grégoire-Concas, vous êtes une menteuse par omission.

J'ai *L'Express* et vous imaginez bien que j'ai le rapport entier aussi. *L'Express* dit : « *Trois critères, un classement* » mais dans ces critères tout n'est pas retenu. Un exemple avec un critère sur les transports qui dit « Nombre de lignes », et quand j'ai eu le rédacteur en chef de *L'Express* il m'a dit « C'est vrai, nos critères sont mauvais ». Pourquoi ? Parce qu'il y a des villes où il y a plus de lignes qui représentent moins de kilométrage de transport que nous. Nous avons des transports adaptés pour –de mémoire– 80 % des 58 millions de tickets de transport par an mais si vous prenez le critère « Nombre de lignes concernées » nous sommes effectivement en mauvaise position. Quand je lui ai dit cela, le rédacteur en chef m'a répondu « L'année prochaine on fera la même chose et l'on modifiera nos critères ; dans ce cas, vous arriverez en tête ».

Là où je dis que vous êtes menteuse par omission c'est que, dans *L'Express*, il y a une fiche par commune que vous avez dû lire mais vous avez décidé de ne pas la lire ici : « *Nice, le cancre se réveille ! La préfecture de la Côte d'Azur termine bonne dernière des grandes villes mais son nouveau maire a fait de la cause des handicapés l'un de ses chantiers clés* », cela vous omettez de le dire. Ce n'est pas moi, c'est le journaliste de *L'Express* qui le dit. *L'Express* nous donne un classement et, en même temps, comment commente-t-il ce classement ? « Les choses semblent pourtant en cours de changement : dès son arrivée en 2008, le nouveau maire, Christian Estrosi, prend une décision spectaculaire en nommant une non-voyante au poste d'adjoint chargé du handicap. *Femme, jeune et aveugle : cela aurait dû être la triple peine mais je me suis retrouvée promue* » s'amuse Sandrine Filippini. Énergique, positive, connaissant dans sa chair l'expérience du handicap, la nouvelle adjointe se lance avec détermination dans ses nouvelles fonctions, les résultats ne sont pas encore spectaculaires mais les associations le reconnaissent. « *C'est le jour et la nuit avec l'époque de l'ancien maire* » souligne Denis Tassini, président de l'Association des Paralysés de France du département. Christian Estrosi, il est vrai, est sensible à la question depuis longtemps : « *Quand j'étais champion, j'ai vu beaucoup de camarades devenir infimes* » indique-t-il « *et je ne l'ai pas oublié* ».

« Il était temps, notre classement le montre, car Nice part de loin, de très loin. Sur les 80 lignes de bus et de tram de la commune, trois seulement sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite ; *comme ce sont les plus chargées, elles représentent quand même 47 % des déplacements* »

nuance Sandrine Filippini. « Les nouveaux bus achetés sont systématiquement aux normes, les trottoirs des stations sont peu à peu surélevés et un très volontariste service à la demande a été mis en place en 2009. Pourtant on est loin du compte, il faut encore créer des places de stationnement, on en recense 185 là où la loi en impose 285, il faut adapter la totalité des écoles primaires –ce sera fait d'ici trois ans– et je remercie Lauriano Azinheirinha qui a engagé des centaines de milliers d'euros sur les deux étés derniers pour que 80 % de nos écoles soient, à l'heure qu'il est, aux normes d'accessibilité. Je veux que les enfants normaux changent leur regard sur le handicap et convaincre les commerçants d'aménager leurs magasins n'est pas facile ! Même le bureau principal de La Poste –symbole du service public– peine à s'adapter, ses deux entrées sont constituées de deux escaliers, son directeur Daniel Agostinelli proteste de sa bonne foi, tous nos établissements sont... etc. »

C'est-à-dire que vous donnez la première partie mais pas la deuxième. Au lieu de dire « Cela fait deux ans que vous êtes là, vous partez de zéro et l'Association des Paralysés de France salue le chemin parcouru en deux ans qui... »

Mme GREGOIRE-CONCAS.- C'est *L'Express* qui le dit.

M. LE MAIRE.- Non, c'est l'Association des Paralysés de France, vous voulez que je vous le relise une deuxième fois : « *C'est le jour et la nuit avec l'époque de l'ancien maire* » souligne Denis Tassini, président de l'Association des Paralysés de France du département !

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Sur le barème il est marqué médiocre en volonté politique, la note est de 12 sur 21.

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez pas lu, tout simplement.

Quand on sait les millions d'euros que l'on vient d'engager à l'Opéra avec tout le chantier ; depuis que monsieur Garnier a construit l'Opéra pas un maire ne s'était occupé de l'accessibilité de l'Opéra et quand il a été livré, il y a quelques semaines de cela, *L'Express* avait déjà terminé son article.

Je dis simplement que je suis très à l'aise et ce qui est intéressant c'est votre méthode qui est de toujours procéder au mensonge par omission ; vous évoquez une première partie et vous ne lisez pas la deuxième et la deuxième dit que finalement lorsque vous siégiez au conseil municipal cela n'a pas beaucoup avancé et on ne vous a pas souvent entendu vous exprimer sur ce sujet.

Depuis deux ans que je suis ici avec mon équipe municipale et avec l'aide de Sandrine et de Jacques Dejeandile –pour lequel j'ai une pensée puisqu'il est sur son lit d'hôpital à L'Archet après une opération et il nous retrouvera très prochainement– on a fait un bond spectaculaire souligné par l'Association des Paralysés de France.

Quand on pense au service à la demande : nous sommes la seule ville de France à faire en sorte que lorsque l'on est sur une ligne où il n'y a pas un transport adapté nous mettons en place le service Mobile Azur et nous en sommes à 1 500 voyages par mois, nous avons un véhicule adapté qui, sur un coup de téléphone, va chez la personne et l'amène sur le lieu où elle a besoin de se rendre ; nous sommes la seule ville de France ! Tout cela n'est pas dans les trois critères retenus. En 2010, nous devrions avoir 30 000 voyages du service Mobile Azur sur Nice Côte d'Azur. Je

remercie Sandrine parce que, grâce à elle, nous avons aujourd'hui dans *L'Express* des papiers élogieux pour dire qu'à Nice cela change. Merci Sandrine !

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je voudrais apporter un témoignage. J'étais à une réunion au siège national de l'Association des Paralysés de France à Paris, conviée avec beaucoup de députés de tous bords, et à la seconde où je suis arrivée les dirigeants de l'Association des Paralysés de France se sont levés et ont ovationné mon maire. Je tiens à le dire, on a été ovationné pour le dynamisme avec lequel on engageait une politique en faveur du handicap. Vous pouvez le vérifier auprès du siège, c'était à Paris, c'était une réunion de toute une journée et la première chose qui m'a été dite a été une félicitation. Quand je leur ai dit que j'étais étonnée de l'article dans *L'Express*, ils m'ont dit que les critères ne correspondaient pas au dynamisme avec lequel on avait mené cette politique grâce à mon maire et à Sandrine Filippini. Je ne l'aurais pas dit s'il n'y avait pas ce procès d'intention que je trouve profondément inhumain et injuste.

M. LE MAIRE.- Benoît Kandel me rappelle que sur le nouveau centre de supervision –contre lequel vous avez d'ailleurs voté– ce sont 50 personnes qui travaillent pour assurer la sécurité des Niçois, des policiers municipaux dont 10 sont des personnes handicapées. Nous avons voulu donner la fierté à des personnes qui n'avaient pas forcément les mêmes capacités physiques que les autres de pouvoir être aussi des policiers municipaux contribuant à la sécurité des personnes et des biens devant les écrans du centre de supervision du 5/7.

Sandrine, Madame l'Adjointe, il vous appartient de conclure.

Mme FILIPPINI.- Je voudrais saluer l'opposition d'avoir un intérêt pour la thématique du handicap ; c'est tout à son honneur qu'elle s'intéresse à ce public qui est avant tout une population que l'on doit prendre en compte et à part entière. En mon nom, je les salue.

Je voulais faire une rectification sur un mot que l'on utilise souvent – PMR – Personnes à Mobilité Réduite. Ce terme n'englobe pas uniquement les personnes en situation de handicap mais aussi les personnes avec un enfant dans une poussette, les mamans enceintes, les personnes âgées, ce sont également les personnes qui portent des lourdes charges, qui livrent des choses. En fin de compte, on peut se dire qu'à un moment donné dans notre vie on est tous quelque part PMR ; si demain vous allez au ski, vous vous blessez, vous êtes plâtré, eh bien vous êtes PMR. C'est une petite correction que je voulais apporter car c'est un terme utilisé un peu à tort et à travers.

Tout à l'heure on a parlé des transports et monsieur le Maire a précisé nos lignes accessibles. Pour moi le tramway –je le revendique– est un mode de transport idéal et fiable, il est sûr que cela ne peut pas correspondre à tous et les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas toujours y accéder ; surtout quand le tramway est chargé, il y a des problèmes au niveau du réseau.

Après, on dit que quand les rames sont chargées on ne peut pas y accéder mais on aura beau trouver tous les moyens possibles et imaginables, je suis désolée mais c'est le civisme des citoyens qu'il faut reprendre. A Nice, on n'a pas le savoir-vivre de laisser descendre les personnes et de monter ensuite dans le tramway, on monte et on descend en même temps, on va vite, on est pressé, on a fini sa journée de travail et

tout le monde se précipite pour rentrer dans le tramway. Je pense que cela part du civisme, du bon sens, de la cohérence et du savoir-vivre ensemble. Peut-être faut-il améliorer l'accès, et encore j'en doute, puisque quand une personne est en station en train d'attendre avec un fauteuil roulant le chauffeur d'un tramway a la possibilité d'appuyer sur un bouton pour que les portes restent ouvertes plus longtemps ; il faudrait peut-être rappeler les chauffeurs à la vigilance. C'est pareil en sens inverse : si une personne en fauteuil roulant veut descendre, un bouton est accessible au milieu de la rame pour avertir le chauffeur qu'elle va quitter le tramway et les portes resteront ouvertes plus longtemps.

Par rapport à ce baromètre qui suscite beaucoup de polémiques, le classement n'est pas honorable mais, comme monsieur le Maire l'a rajouté, le *cancre de Nice se réveille*. Le titre utilisé par *L'Express* est symbolique et plein de sens et j'invite chacun à l'interpréter comme il le veut ; en tout cas, aujourd'hui je suis convaincue que la ville de Nice et les agents municipaux en charge de cette thématique à mes côtés ont pris conscience que cette thématique se travaille de manière professionnelle. Je pense que ce que j'ai impulsé, sans prétention, depuis deux ans c'est aussi que les Services adoptent un réflexe handicap avec professionnalisme. Jusqu'à présent, sous l'ère de notre précédent maire, il y avait une incohérence lors de la réalisation de travaux de voirie, et je pense que chacun d'entre vous a pu le constater : on faisait une corde molle à un carrefour d'un côté et en remontant sur le trottoir on avait une marche de six centimètres. Aujourd'hui cela ne se produit plus, nos techniciens font attention à ce que la chaîne du départ soit respectée : on monte un trottoir, on descend un trottoir, on trouve la corde molle, on trouve les bandes d'éveil de vigilance si le carrefour est à feu, on trouve le dispositif sonore pour les personnes déficientes visuelles. Je pense qu'il y a une prise de conscience à tous les niveaux ; cela ne s'apprend pas, ne s'improvise pas mais aujourd'hui il faut saluer le maire de Nice, monsieur Christian Estrosi, qui a une vraie volonté, ce n'est pas de la langue de bois et la thématique de handicap est au coeur de nos préoccupations.

Si je peux me permettre, par rapport aux annonces de mesdames Grégoire-Concas et Gaziello, je veux également remercier, si vous m'y autorisez Monsieur le Maire, madame Auneau, ma nouvelle responsable de la mission handicap qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} mars dernier ; c'est une fonctionnaire d'Etat qui travaillait avant en tant que présidente de la sous commission départementale de l'accessibilité avec monsieur le préfet. Je pense que nous avons fait un bon recrutement et j'invite mesdames Grégoire-Concas et Gaziello à se retourner vers madame Auneau qui pourra être de très bon conseil, c'est quelqu'un qui maîtrise la thématique du handicap, une technicienne, une administrative qui a de grandes relations humaines.

Mon ressenti – je ne prends pas cela comme une attaque de la part de mes deux collègues de l'opposition– est que pour la thématique du handicap il n'y a pas de politique, ni de couleur, tout le monde doit se serrer les coudes et demain on ne parlera plus de la thématique du handicap car l'on aura adopté des comportements humains et naturels et la personne en situation de handicap trouvera sa place dans la société comme tout un chacun. Merci de votre attention.

(*Applaudissements*).

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix ces deux rapports.

La délibération n°14.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vos deux rapports, Madame l'Adjointe, sont adoptés à l'unanimité ; je vous en félicite.